

## MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 21 AOUT 1847.

## ARRIVÉE DE LA MALLE ANGLAISE.

LONDRES.....31 juillet.  
PARIS.....30 juillet.  
ROME.....18 juillet.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

*Angleterre*: réunion des catholiques, nouveaux évêchés, nouvelle église, Mgr. Wiseman, nouveaux cardinaux, M. Barnes.—*Irlande*: patience du peuple, assemblée des catholiques.—*France*: M. de Lamartine, oraison funèbre d'O'Connell.—*Belgique*: gouvernants anti-catholiques.—*Suisse*: dissolution des 7 cantons, "nouvelle église."—*Prusse*: bon vouloir du Roi.—*Hollande*: Schisme, mort de Lesage ten Broek.—*Bavière*: départ du Nonce, protestation de l'Épiscopat.—*Mont-Liban*: situation des chrétiens.—*Chine*: les missionnaires.—*Rome*: bruit de conjuration, ce que l'on en doit penser, société orientale.

Les nouvelles religieuses apportées par cette malle n'ont guère d'importance qu'en ce qui a rapport aux Etats Pontificaux. Quant à l'Angleterre, il n'y avait de mouvement que relativement aux élections; les catholiques de Liverpool et de plusieurs autres villes, l'on pouvait dire, de toute l'Angleterre, s'étaient rassemblés dans leurs différentes localités pour empêcher l'élection de membres opposés aux catholiques et aux réformes demandées leurs efforts n'ont pas manqué d'être couronnés de succès dans plus d'un endroit.—Il avait été question de former de nouveaux évêchés anglicans, un entre autres à Manchester, et la chose amenée devant la chambre des communes y avait trouvée de l'opposition, quoique la mesure ait passée, les catholiques s'abstenant de voter.—Le 4 août, il avait été consacré à Manchester une nouvelle église catholique dans le style gothique.—Mgr. Wiseman qui avait laissé l'Angleterre pour se rendre à Rome, y était arrivé et avait été reçu à bras ouverts par les élèves du collège romain au milieu desquels il a résidé pendant plusieurs mois.—On disait en Angleterre que les archevêques Crolly d'Armagh, Murray de Dublin et Nicholson de Corfou, venaient de voir leurs noms inscrits sur la liste particulière du Pape, comme cardinaux pour les prochains chapeaux disponibles.—Le 2 juillet, était mort James S. Barnes, écr., le dernier descendant mâle d'une des plus anciennes familles catholiques d'Angleterre.

En Irlande, le peuple continuait à souffrir patiemment et son clergé montrait toujours son dévouement ordinaire. Les secours arrivaient de toutes parts, surtout de France où l'épiscopat français a réussi par ses appels à la charité à prélever des fonds considérables pour les malheureux Irlandais.—Les catholiques en Irlande, avaient imité le parti pris pas ceux d'Angleterre; ils s'étaient rassemblés par tout le pays, et avaient si bien concerté leurs plans que les élections en général se faisaient en faveur des catholiques qui, espérons-le, pourront enfin obtenir au moins une partie de la justice qui leur est due.

En France, il n'y avait rien de remarquable en ce qui regarde la Religion. Seulement à un dîner à Mâcon donné à M. de Lamartine par ses amis comme auteur de l'*Histoire des Girondins*, le grand poète français avait adressé la parole à ses douze cents convives, et avait entre autres choses, parlé de "l'Union simoniacque de l'Eglise et de l'Etat." Personne plus que nous n'est porté à admirer et à reconnaître le talent de M. de Lamartine. L'auteur des "Harmonies" peut bien revendiquer une part de l'admiration et des applaudissements du public et du peuple littéraire en particulier. Mais jamais il n'en peut être ainsi pour un homme qui, quittant sa première voie, s'achemine dans une nouvelle route où il abandonne les grands principes de sa foi primitive, et s'en forme une nouvelle dont voici le symbole :

"A mesure que les religions se spiritualisent, les temples s'en vont, le christianisme lui-même, qui a construit le gothique pour l'animer de son souffle, laisse ses admirables basiliques tomber peu à peu en ruines. Les milliers de statues de ses demi-dieux descendent par degrés de leurs socles aériens autour de ses cathédrales. Il se transforme aussi, et ses temples deviennent plus nus et plus simples à mesure qu'il se dépouille lui-même des superstitions de ces âges de ténèbres, et qu'il résume davantage la grande pensée du Dieu unique, prouvé par la raison et adoré par la vertu..."

Cet homme, comme on le voit, a un symbole à lui seul, il croit en Dieu prouvé par la raison et adoré par la vertu. Il n'est pas athée, mais voilà tout. Alors comment s'étonner de voir M. de Lamartine venir dire publiquement qu'il y a "union simoniacque entre l'Eglise et l'Etat." Et pourquoi parle-t-il ainsi? Est-ce que par hasard il croirait que le gouvernement français en fait trop en faveur du clergé catholique; mais qu'il remarque bien que durant toute la dernière session, la seule mesure favorable au clergé a été celle qui accorde 100 francs de plus à quelques prêtres de campagnes. D'ailleurs le haut clergé comme le clergé inférieur se montre si peu servile pour le pouvoir, qu'on est toujours à lui jeter le cri de sédition, d'opposition, etc.—Cent jeunes gens de Paris se sont rendus auprès de l'Archevêque pour le prier de faire prononcer dans la capitale l'oraison funèbre du Libérateur de l'Irlande. Sa Grâce a dû se rendre à ce vœu tout chrétien, et a promis l'oraison pour le commencement du mois de novembre.

En Belgique, les choses ne paraissent pas tourner en faveur du catholicisme. Les francs-maçons et toutes les autres sociétés secrètes ont atteint leur but, et désormais la Belgique catholique sera sous le contrôle et le gouvernement des hommes qui sont les moins favorables aux idées catholiques. De là, l'on conclut tout naturellement que le ministère actuel, celui présidé par M. de Theux, sera bientôt renversé, et dorénavant les catholiques Belges, au lieu d'entendre dire "la liberté comme en Belgique," seront eux-mêmes contraints de dire "la liberté comme en France." On juge ainsi facilement de l'état de la Belgique sous le rapport religieux.

La Suisse continue à marcher à grands pas vers la guerre civile, la guerre de religion. Dans la diète douze cantons et deux demi-cantons ont déclaré la dissolution immédiate des sept cantons catholiques. La déclaration de cette dissolution est accompagnée de la menace de recourir à la force pour faire exécuter ce décret, dont voici le texte :

"1°. L'alliance des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais, est incompatible avec les dispositions essentielles du Pacte du 7 août 1815, et elle est déclarée dissoute.

"2°. Les cantons mentionnés à l'article précédent sont rendus responsables de l'observation de cet arrêté.

"3°. La diète se réserve, si les circonstances l'exigent, de prendre des mesures ultérieures pour le faire respecter."

Les députés des cantons catholiques ont présenté un protêt le vingt-deux juillet, protêt fondé sur la raison et la justice, et qui se termine comme suit :

"Les députés soussignés se voient forcés de déclarer, au nom de leurs cantons, qu'ils ne reconnaissent pas à une majorité de cantons de la fédération le droit de prendre une pareille décision, et qu'ils y voient une nouvelle attaque contre les droits qui leur sont garantis par le Pacte fédéral de 1815, contre leur droit de souveraineté confirmé depuis, et par conséquent ils ne reconnaissent pas cette décision; et en se référant à la déclaration faite le 31 août 1846, forts du sentiment de la liberté et de l'indépendance achetées par le sang précieux de leurs pères, et conservées jusqu'ici par la grâce de Dieu, ils protestent solennellement contre cette décision.

"A cette protestation ils ajoutent une autre déclaration tout aussi solennelle; savoir, que les sept cantons agiront comme ils ont agi jusqu'ici, et prouveront dans l'avenir qu'ils ne désirent et ne veulent qu'observer le Pacte dans toutes ses dispositions, ainsi que le serment qu'ils ont fait."

Cette protestation est signée par les députés des 7 cantons catholiques qui sont : Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais.—A part de cette crise religieuse, la seule chose à remarquer c'est que la nouvelle secte qui s'était formée en Suisse sous le nom de "Nouvelle Eglise," vient de s'établir dans le Wurtemberg, où l'autorité a dû céder à l'opiniâtreté des sectaires et leur permettre l'exercice de leur culte.